

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 35 (1947)

Heft: 732

Artikel: Tableau comparatif

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266227>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MALADES ET GARDES-MALADES

Luttons contre la tuberculose

La Ligue genevoise contre la tuberculose avait organisé, le 17 mai, une grande manifestation à la Salle de la Réformation, pour lancer sa nouvelle campagne de recrutement.

Il lui faut des membres, beaucoup de nouveaux membres, afin d'arracher à cette terrible maladie, les 3500 victimes qu'elle prélève chaque année en Suisse. Grâce aux efforts accomplis depuis le début du siècle, le taux de 26,5 décès annuels pour 10.000 habitants est tombé à 8 ; les progrès sont nets, mais il faut travailler encore pour rivaliser avec les pays nordiques tombés à 4 décès et même à 3. Genève se distingue hélas ! par le taux le plus élevé de Suisse : 9 ; c'est pourquoi cette ville se doit d'améliorer au plus tôt cette situation.

C'est fort coûteux. Puisqu'aucun remède spécifique éprouvé n'existe encore, on doit améliorer les conditions économiques, lutter contre la misère, dépister les tuberculeux précoces, ordonner de longues cures. On calcule qu'un malade, avec tous les frais qu'entraînent les traitements, la suspension de travail, l'entretien de sa famille, revient en moyenne à 24.000 frs. La collectivité a donc intérêt à coopérer de tout son pouvoir à l'action entreprise pour dépister les malades qui s'ignorent encore, pour prévenir la contagion, pour diminuer les causes de la maladie : logements insalubres, contagion par négligence, mauvaises habitudes d'hygiène, etc. Elle peut le faire de deux manières, d'abord en se soumettant avec discipline aux mesures proposées, ensuite en adhérant à la Ligue. (On devient membre moyennant une cotisation annuelle de deux francs. Lors de la séance du 17, on recueillait 131 nouvelles adhésions.)

Tout ceci fut fort bien exposé par MM. Mozer, Dr (président de la Ligue), Berthet, Dr (directeur du Centre interdépartemental d'éducation sanitaire de Grenoble), Sutter (secrétaire de la F.O. M.H., section de Genève), A. Picot (président du Conseil d'Etat). Des films sur les logements insalubres, les mauvaises habitudes à perdre et les bonnes habitudes à prendre, illustrèrent les allocutions ; enfin l'Ondine Genevoise égaya de ses morceaux admirables enlevés, une manifestation dont le sujet était sévère.

Pourquoi nous étendre, dans ce journal, sur le travail de la Ligue et son appel ? C'est qu'elles justifient les campagnes que le *Mouvement* a menées depuis sa fondation. Quels maux en effet, sont à la racine de cette maladie sociale, sinon l'alcoolisme, le chômage, les maladies vénériennes ? On l'a dit et répété l'autre soir. Or, la lutte contre une maladie sociale exige la collaboration sans réserve des groupements féminins animés de l'esprit de solidarité, les lectrices du *Mouvement* le comprendront et elles apprendront avec un vif intérêt que telle est aussi l'opinion du comité de la Ligue qui vient de nommer trois nouveaux membres féminins. Ce comité fonctionne comme une sorte de commission semi-officielle, aussi ne nous est-il pas indifférent de savoir que sur 38 membres, il compte huit dames dont l'une fait partie du bureau, Mme R. Peyrot, vice-présidente. Nous aurons à cœur de les soutenir.

Contrat-type pour les infirmières et infirmiers diplômés

L'arrêté du Conseil Fédéral pris le 16 avril 1947 et établissant un contrat-type de travail pour le personnel sanitaire aurait réjoui la fondatrice de notre journal Mlle Gourd. Le statut des gardes-malades, qu'elle jugeait mauvais, l'avait toujours préoccupée, elle en parlait déjà en 1913, dans le *Mouvement*. Lors de la campagne déclenchée par le *Messenger Social* en 1943, elle s'y associa : «... nous Suisses qui sommes si fiers de notre organisation sociale... nous arrivons, quant aux conditions faites aux gardes-malades, au 42^{me} rang de la liste des pays principaux où existent des Sociétés de Croix-Rouge ! ». Enfin, comme présidente du Cartel genevois d'hygiène sociale et morale, elle participa à la réforme que prit en mains le Cartel romand, avec d'autres groupements, pour aboutir au contrat qui est entré en vigueur le 1^{er} mai 1947.

Nous citons ici une partie de l'article émanant du Secrétariat féminin suisse à Zurich, dû à Mlle Gertrude Niggli, spécialiste des questions professionnelles et nous le faisons suivre d'un tableau qui permet de comparer le statut des gardes-malades au moment de l'enquête faite par Mme L. Leemann, ancienne directrice de la Pfliegerinnschule (Zurich) en 1943, les vœux émis par la commission du Cartel, réunie le 30 novembre 1943, et les résultats obtenus dans le contrat-type actuel.

« Les différents travaux préliminaires de l'Association suisse des établissements suisses pour malades, de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés et de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail ont enfin abouti ; ils ont eu pour résultat un contrat-type de travail pour les infirmières et infirmiers diplômés. Un arrêté du Conseil fédéral prévoit son entrée en vigueur pour le 1^{er} mai 1947. L'avènement de ce contrat-type prend pour cette profession une signification toute particulière.

Dès la fin du siècle, se basant sur des prémisses à la fois religieuses et éthiques tout en se reposant déjà sur une formation professionnelle, la profession de « sœur » apparut, elle suscita à juste titre l'estime et la confiance du peuple. Le développement extraordinairement rapide de la science médicale fit subir à la formation professionnelle des infirmières une évolution continue. Toutefois, les conditions de travail ne subirent pas, elles, l'influence du développement général tout aussi rapide de la législation du travail. Cependant, depuis bien des années, des voix s'élevèrent qui attiraient l'attention sur la nécessité d'une amélioration des conditions de travail dans cette branche ; rappelons l'activité digne d'éloge de Mme L. Leemann, Zurich, ancienne directrice de la Pfliegerinnschule. Les réformes si péniblement ob-

tenues ne purent rapidement et vraiment trouver leur réalisation que sous la pression exercée par le manque d'infirmières.

Voici donc un contrat-type sur pied. Les « sœurs » se sont montrées bien modestes dans leur revendications. Elles savent très bien que dans leur profession, le côté matériel est de moindre importance. Toutefois un surmenage chronique, une continue fatigue physique et intellectuelle, des soucis trop lourds quant à leurs vieux jours, ne pouvaient à la longue qu'épuiser durement leur joie au travail, leur oubli d'elle-même, leur force morale. Afin que leur profession garde toute sa signification véritable, il était indispensable que les conditions de travail des infirmières et infirmiers soient fixées par la loi.

Le contrat s'applique à toutes les infirmières libres et diplômées exerçant dans les établissements publics ou privés, à but lucratif ou d'utilité publique dont le but est de soigner les malades, malades nerveux et mentaux y compris, de même les femmes en couches, nourrissons et enfants. »

G. N.

¹ *Mouvement Féministe* du 3 avril 1943 et du 23 octobre 1943.

TABLEAU COMPARATIF

	Enquête de 1943.	Vœux du Cartel en 1943.	Contrat-type fédéral 1947.
Durée du travail :	75 à 80 heures hebdomadaires.	60 heures hebdomadaires. (66 en cas de nécessité pendant la période de transition.)	60 heures (en cas de nécessité, 60 à 66 h. autorisées jusqu'en 1951).
Repos :	Pas de règle fixe et générale.	24 heures hebdomadaires.	24 h. de repos consécutif hebdomadaire (pause convenable pour les repas).
Congé annuel :	50 % des hôpitaux, 4 semaines 9 % » » » davantage 41 % » » » moins	4 semaines annuelles, salaire payé et indemnité d'entretien.	4 semaines (salaire payé, indemnité d'entretien 4 fr. par jour).
Salaire mensuel initial :	40 à 376 fr. (hommes) 25 à 200 fr. (femmes) plus entretien et logement	Salaire suffisant et correspondant à la formation professionnelle exigée et aux années de service.	180 fr. augmentant jusqu'à un minimum de 260 frs, plus logement et entretien.
Logement :	50 % des infirmières ont 1 chambre à 1 lit, les autres sont de 2 à 8 par chambre.	Chambre à un lit.	Chambres individuelles, chauffables répondant aux règles d'hygiène ; installations sanitaires indépendantes de celles des malades.
Gardes-malades mariées :			Elle peuvent pratiquer dans les hôpitaux, loger au dehors et recevoir une indemnité de logement et entretien.
Contrôle médical :	Pas de contrôle complet. 225 hôpitaux sur 313 procèdent à un examen partiel.	Examen médical régulier et complet.	2 visites médicales annuelles complètes, d'avantage pour le personnel soignant les tuberculeux.
Cas de maladie :	Pas d'obligation fixe, Conditions variables, selon les hôpitaux.	Salaire payé, soins et entretien gratuits, pendant une période correspondant aux années de service.	Assurance maladie et accidents professionnels obligatoire (participation de l'employeur), soins et entretien pendant une durée correspondant aux années de service.
Assurance vieillesse et invalidité :	132 hôpitaux sur 313 ont une assurance pour leur personnel libre. (Vesha Zeitschrift) 9 sept. 1944.	Assurance vieillesse et invalidité obligatoire. (Information au Service du Travail Social.)	Assurance vieillesse et invalidité, par moitié au compte de l'employeur et de l'employé. (6 %, 6 %.) (Arrêté du Conseil Fédéral.)

L'ÉGALITÉ DE SALAIRE est réalisée

Les conditions sont les mêmes pour les infirmières et les infirmiers

Le contrat fédéral sert de base pour les contrats-types ou collectifs qu'établissent dans les différents cantons, les hôpitaux, cliniques, etc., avec les diverses associations professionnelles d'infirmiers ou d'infirmières.

Dans les cantons de Vaud et de Genève, deux contrats collectifs sont déjà respectivement établis et signés. Ils sont à l'étude dans les cantons de Neuchâtel et Fribourg. Au Valais, un

contrat-type est en vigueur, il n'est pas encore observé partout.

L'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (A.S.I.D.) a préparé parallèlement, des contrats concernant les infirmières visiteuses, les infirmières travaillant au domicile des malades et les infirmières assistantes de médecins. Les différences de ces divers contrats proviennent des conditions professionnelles différentes dans ces trois catégories, mais ils s'ins-

pirent tous des directives données par le contrat-type fédéral.

La population est reconnaissante aux associations professionnelles et aux établissements hospitaliers d'avoir, dans un esprit de réelle compréhension et par un labeur minutieux, mis au point la réforme et la protection de cette profession dont les conditions de travail l'avaient émue.

A. W. G.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

33 professeurs
méthode nouvelle
programmes
individuels
gain de temps

École LEMANIA
LAUSANNE



Publications reçues

Simone Bergmans. — *Moi... ce malade*. Editions La Baconnière - Neuchâtel.

Souvent, lorsque médecins et amis bien portants cherchent à encourager les malades condamnés à une immobilité prolongée, ils échouent. Que peuvent dire, en effet, ceux qui vont et viennent librement à ceux qui gisent, prisonniers de leurs maux ? Il leur est impossible de ressentir assez profondément l'amertume de l'épreuve pour faire jaillir la parole qui réconforte et rétablit l'équilibre moral rompu.

Mais voici un livre, écrit par une femme, obli-

gée à plusieurs reprises, d'abandonner la vie normale, sa carrière, pour se soigner durant des mois, des années... On possède, il est vrai, de nombreux ouvrages de ce genre : expériences de ceux qu'a visités l'épreuve, consolations spirituelles, transcrites plus ou moins adroitement pour les frères en maladie. Et l'on sait déjà que ces volumes sont précieux et qu'ils ont relevé bien des courages effondrés.

Ici, l'auteur qui est écrivain de métier, critique d'art, a été couronné par l'Académie Royale de Langue et de Littérature française (Belgique) non seulement pour la valeur morale du fond, mais pour la forme remarquable sous laquelle est présentée sa description de l'existence à la station balnéaire de Berck sur mer. Elle a su rendre, avec un art extraordinaire, l'aspect différent sous lequel le monde apparaît aux immobilisés allongés. On y trouve, entre cent autres peintures plaisantes, caricatures ou émouvantes, à la manière des vieux maîtres flamands, une évocation du vent, que seule une, recluse pouvait nous donner et qui est, à mon avis, grandiose. Cela seul suffirait à démontrer cette vérité bien

connue : les malades aussi, sont un élément constructif dans la société, leur apport, dû à leur sensibilité spéciale, est essentiel à la civilisation.

Ils doivent donc savoir qu'ils sont un élément actif, ils doivent renoncer à s'abandonner, et ils l'apprendront dans les pages de Mlle Bergmans. S'ils ne trouvent pas, là, des réflexions spirituelles ou religieuses, ils y entendront un appel à la reprise de la vie normale, dans des conditions différentes, imposées par les circonstances, mais reprise immédiate quand même et non pas attente stérile de la guérison.

Ce livre, au verbe fort et parfois truculent, est si bouillonnant d'ardeur et d'énergie, qu'il stimulerait les existences languissantes et accablées. Vous qui cherchez, avec angoisse, le moyen de rendre à ceux qui vous sont chers, la vitalité et la joie, donnez-leur *Moi... ce malade*.

B. G.

La Trêve Haute, poèmes, par Simone Giacometti. Editions du *Courier de Genève*.

Ce petit livre, traversé de grands souffles spirituels, est une œuvre de début. Son auteur, une jeune femme qui semblait comblée par la

vie, ne reçut que le reflet de bonheurs entrevus. Une à une, les joies du foyer disparaissent ; une à une les chances d'une existence normale et heureuse s'effritent. Pour se donner une raison d'être, la jeune fille se pencha vers l'enfance. La mélancolie de son propre destin augmentait chez elle la compassion que le sort des petits anormaux inspire. Sa fine psychologie, ainsi que son intelligence particulièrement intuitive, lui eussent permis de réussir dans cette vocation maternelle, la plus difficile de toutes. Par malheur, son état de santé devint bientôt trop précaire pour qu'aucune activité régulière fût possible. C'est dans ce désarroi, dans la tristesse de la solitude, que s'éveilla le « petit troubadour ». Jusqu'alors, Simone Giacometti n'avait utilisé sa plume que pour écrire de petits contes à l'usage des enfants. Son inspiration poétique, apparentée à celle de Marie Noël par le tendre mysticisme et la joie intime qui s'en dégagent, lui vint du ciel comme une consolation. Un jour elle entendit son âme chanter et recueillit ses chants, « La recherche de la vérité, de la simplicité joyeuse, de l'amour, la grande souffrance des